

PARC EOLIEN DE L'EPINETTE
188 Rue Maurice Béjart – CS 57 392
34184 MONTPELLIER Cedex 4
Tél : 04 67 40 74 00
Fax : 04 67 40 74 05

Préfecture de la Somme
51 Rue de la République
80020 AMIENS CEDEX 9

**Objet : Parc éolien de l'EpINETTE– Communes de Coullemelle, Grivesnes et Villers-Tournelle (80)
Dossier de demande d'autorisation environnementale pour un parc éolien – SARL Parc Eolien de l'EpINETTE (groupe VALECO)**

Madame, Monsieur,

En application des dispositions de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 et des décrets n° 2017-81 du 26 janvier 2017 et n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'Autorisation Environnementale et conformément aux dispositions des articles R181-12 à R181-15 du Code de l'Environnement,

Je soussigné, Sébastien APPY, de nationalité Française, agissant en qualité de Gérant de la SARL Parc Eolien de L'EpINETTE, dont le siège social est 188 Rue Maurice Béjart – CS 57 392 - 34184 MONTPELLIER Cedex 4, sollicite :

La demande d'autorisation environnementale pour un parc éolien

- Département : Somme (80),
- Communes : Coullemelle (80250), Grivesnes (80250), Villers-Tournelle (80500).

La présente demande vise la création d'un parc éolien constitué de 10 aérogénérateurs, de puissance unitaire de 3,3 MW à 3,6 MW, et de trois postes de livraison à proximité des lieux-dits « Les Hautes Bornes », sur Villers-Tournelle, « Le Pommeroy », sur Grivesnes, « L'EpINETTE », sur Coullemelle.

Elle sollicite, au titre des articles L. 181-1 et L.181-2 du code de l'environnement, l'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité en application de l'article L. 311-1 du code de l'énergie.

Il s'agira de l'implantation d'éoliennes dont la hauteur de mat est comprise entre 110 et 114 m et dont le diamètre du rotor est compris entre 131 et 137 m. Le parc éolien de l'EpINETTE regroupe 10 éoliennes pour une puissance totale installée de 33 à 36 MW.

Conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et au décret n°2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des ICPE, cette demande s'inscrit dans la nomenclature ICPE sous la rubrique suivante :

| Rubrique ICPE | Désignation de la rubrique | Volume activité | Régime |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 2980 | Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m | 10 aérogénérateurs dont la hauteur de mât est comprise entre 110 et 114 m | AUTORISATION Rayon d'affichage 6 km |

Par la présente, la SARL Parc Eolien de L'EpINETTE s'engage à respecter les engagements formulés dans le dossier ci-joint.

Par ailleurs, il est demandé une dérogation pour le plan du parc éolien visé à l'article D181-15-2 alinéa I-9 du Code de l'Environnement :

- une échelle de 1/1 500e au lieu de 1/200e est demandée pour le plan d'ensemble.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Sébastien Appy
Gérant



Contact :

Simon Ritter
Chef de projets
06 51 36 70 33
simonritter@groupevaleco.com

Amandine Daminato
Chef de projets
07 84 39 28 96
amandinedaminato@groupevaleco.com